

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Service d'Animation Interministérielle des Politiques Publiques
Bureau de l'environnement

Une enquête publique est ouverte du lundi 26 septembre 2022 à partir de 9h00 jusqu'au mercredi 26 octobre 2022 à 17h00 sur les communes de Seuilly, Cinais, Chinon, Lerné et La Roche-Clermault relative au projet de classement au titre des sites de l'ensemble désigné « Le Théâtre de la guerre Picrocholine ». Les informations relatives à l'enquête publique (avis d'enquête, dossier) et les observations émises par le public par mail sont mises en ligne sur le site internet des services de l'État en Indre-et-Loire: <http://www.indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-en-cours>

Le dossier est déposé en mairie de Seuilly, Cinais, Chinon, Lerné et La Roche-Clermault où il est également consultable sur un poste informatique. Il est tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête aux jours et horaires suivants :

Pour la commune de Seuilly : le lundi de 16h30 à 18h30 et le jeudi de 09h30 à 11h30 ;

Pour la commune de Cinais : le mardi de 13h30 à 17h00, le mercredi de 13h30 à 18h00, le jeudi de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h00 à 12h00 ;

Pour la commune de Lerné : le lundi semaine impaire de 9h00 à 17h00, le mardi de 9h00 à 12h, le mercredi de 14h00 à 17h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00 ;

Pour la commune de La Roche-Clermault : le mardi de 8h30 à 12h30, le mercredi de 9h00 à 12h30 et de 14h30 à 18h30 et le vendredi de 08h30 à 12h30 ;

Pour la commune de Chinon : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h et le samedi de 9h00 à 12h00.

Un registre est ouvert dans chaque mairie pour que le public y présente ses observations et propositions qui peuvent également être formulées par courrier au commissaire-enquêteur adressé en mairie de Seuilly (2 place François-Rabelais 37500 Seuilly) ou à l'adresse électronique pref-environnement@indre-et-loire.gouv.fr en précisant dans l'objet « EP TGP ».

M. Jean-Louis BERNARD, responsable de formation pour l'armée de terre en retraite, a été désigné par le tribunal administratif d'Orléans en qualité de commissaire-enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public :

- **lundi 26 septembre 2022, de 9h à 12h à la mairie de Lerné,**
- **mercredi 12 octobre 2022, de 14h à 17h à la mairie de Cinais,**
- **samedi 15 octobre 2022, de 9h à 12h à la mairie de Chinon,**
- **lundi 24 octobre 2022, de 15h30 à 18h30 à la mairie de Seuilly,**
- **mercredi 26 octobre 2022, de 14h à 17h à la mairie de La Roche-Clermault.**

À l'issue de la procédure, le classement est prononcé par arrêté du ministre chargé des sites s'il y a consentement des propriétaires. À défaut du consentement des propriétaires, le classement est prononcé par décret en Conseil d'État.

Après l'enquête publique et dès réception du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur, toute personne pourra en prendre connaissance en préfecture d'Indre-et-Loire, en mairie de Seuilly, Cinais, Chinon, Lerné et La Roche-Clermault et sur le site internet des services de l'État en Indre-et-Loire et ce, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

La personne responsable du dossier faisant l'objet de la présente enquête publique, et auprès de laquelle des informations peuvent être demandées, est M. Florian RIVOAL, à la DREAL Centre – Val de Loire – Tél. 02 36 17 45 60 / florian.rivoal@developpement-durable.gouv.fr

Selon les dispositions de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente.